

MdE Rapaces Format pour les Rapports Nationaux

Le présent document est le formulaire de rapport national pour le mémorandum d'entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (mémorandum d'entente « Rapaces »).

L'objectif du rapport national est de fournir des informations sur la mise en œuvre par votre pays du mémorandum d'entente « Rapaces », y compris le plan d'action (annexe 3). Le groupe consultatif technique (TAG) du mémorandum d'entente a été chargé de mettre au point un format approprié pour les rapports, couvrant la mise en œuvre du mémorandum d'entente et de son plan d'action dans son ensemble. Le format ici proposé a été conçu pour générer des informations pouvant être résumées de manière comparable pour chaque future réunion des signataires ; pour donner une image représentative des progrès et rendre compte de ce qui a été accompli par les signataires et les autres parties prenantes, mais aussi pour être le plus rationnel possible afin de limiter le travail lié aux rapports à ce qui est strictement nécessaire.

Une proposition formelle d'adoption de ce format sera examinée par la troisième réunion des signataires (MOS3) en 2022. Entre-temps, nous profitons de l'occasion pour le lancer sous sa forme provisoire, afin que des informations actualisées sur la mise en œuvre nationale soient disponibles pour la MOS3. L'unité de coordination du mémorandum d'entente « Rapaces » compilera et analysera les rapports nationaux à cette fin.

Période de référence

Pour permettre une analyse correcte, il est important que les réponses de tous les répondants portent (dans ce formulaire) sur la même période de référence. En l'occurrence, nous vous demandons de présenter un rapport sur la période **allant de juillet 2019 à ce jour**. (Juillet 2019 était la date de la précédente enquête sur la mise en œuvre, dont les résultats figurent dans le premier examen du plan d'action). Les futurs cycles de rapports sont susceptibles de couvrir les périodes séparant une réunion des signataires de la suivante.

Instructions

Veillez répondre à toutes les questions de manière aussi complète et précise que possible. Dans la mesure du possible, veuillez indiquer la source d'information utilisée pour répondre à la question, en particulier si une référence ou un rapport publié est disponible. Pour chaque question, des icônes peuvent être utilisées pour joindre un document et/ou fournir un lien internet.

Lorsque vous travaillez sur la version en ligne du rapport, sauvegardez vos informations en cliquant sur le bouton « Save all/Enregistrer tout » à chaque section. Une fonction d'enregistrement automatique permet également de sauvegarder les réponses modifiées toutes les 30 secondes et chaque fois que vous passez d'une section à l'autre.

Des notes d'orientation sont présentes dans tout le format pour vous aider à répondre aux questions.

Veillez noter: avant de cliquer sur les liens en ce formulaire, veuillez maintenir la touche Ctrl de votre clavier enfoncée pour les ouvrir en un nouvel onglet.

Date limite de dépôt : 31 octobre 2021

I. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Nom de l'État signataire:

> Monaco

Date d'entrée en vigueur du mémorandum d'entente dans votre pays (JJ/MM/AA):

> 25 novembre 2011

Tous territoires exclus de l'application du mémorandum d'entente:

> Aucun

Compilateur du rapport

Nom et titre:

> Julie DAVENET

Chef de section

Nom complet de l'institution:

> Direction de l'Environnement

Gouvernement Princier

Téléphone:

> (+377) 98 98 83 41

Adresse électronique:

> jdavenet@gouv.mc

Point de contact désigné pour le mémorandum d'entente

Nom et titre du point de contact désigné:

> Julie DAVENET

Nom complet de l'institution

> Direction de l'Environnement

Gouvernement Princier

Adresse postale:

> Direction de l'Environnement

3 Avenue de Fontvielle

98000 Monaco

Téléphone:

> (+377) 98 98 83 41

Adresse électronique:

> jdavenet@gouv.mc

II. RÉSUMÉ DE HAUT NIVEAU DES MESSAGES CLÉS

Cette section vous invite à résumer brièvement les aspects positifs les plus importants de la mise en œuvre du mémorandum d'entente/plan d'action « Rapaces » dans votre pays et les domaines les plus préoccupants.

Vos réponses devraient reposer sur les informations figurant dans le corps du rapport : le but, pour cette section, est de diffuser les informations techniques du rapport en quelques messages très brefs et simples de « haut niveau » pour les décideurs et pour un public plus large.

Tout en restant bref, essayez également d'être précis si vous le pouvez ; par exemple, « la nouvelle législation sur la faune sauvage promulguée en 2020 a doublé les sanctions pour l'empoisonnement des oiseaux de proie » est plus instructif que « des lois plus strictes » ; « déficit de 50 % du cofinancement pour le projet du FEM sur les vautours » est plus instructif que « manque de financement ».

Veuillez vous limiter spécifiquement à la période de référence actuelle. Pour le présent cycle de rapports, la période s'étend **de juillet 2019 à ce jour**.

Dans votre pays, au cours de la période de référence, que révèle ce rapport sur :

Les aspects les plus positifs de la mise en œuvre du mémorandum d'entente et/ou du plan d'action ?

(citez jusqu'à cinq éléments)

> Le mémorandum permet de poser les bases de la réglementation sur l'avifaune en Principauté et d'orienter les stratégies de protection à l'échelle du territoire. Les espèces et objectifs du mémorandum, qui sont pertinents pour la Principauté et ses environs, servent de base et de soutien dans la mise en place du futur plan d'action de gestion et de sauvegarde de l'avifaune, et plus particulièrement dans la "Stratégie Nationale Biodiversité horizon 2030" et l'établissement d'une liste d'espèces protégées à prendre en compte dans les futurs constructions (OS3 0011).

Les plus grandes difficultés dans la mise en œuvre du mémorandum d'entente et / ou du plan d'action ?

(citez jusqu'à cinq éléments)

> De nombreux objectifs, espèces, ou recommandations ne sont pas adaptés au territoire.

Les principales priorités pour la mise en œuvre future du mémorandum d'entente et / ou du plan d'action ?

(citez jusqu'à cinq éléments)

> Etablir une liste d'espèces protégées ;

Etablir un plan d'action concernant l'avifaune ;

Etablir une liste de zones naturelles protégées telles que des micro réserves ;

Mettre à jour la réglementation pour s'adapter aux objectifs de la Principauté et du mémorandum d'entente.

III. STRATÉGIES DE CONSERVATION DES RAPACES ET DOCUMENTS ÉQUIVALENTS

Une disposition centrale du mémorandum d'entente (paragraphe 12) est la préparation par les signataires de stratégies nationales ou régionales (par exemple au niveau de l'UE) ou de documents équivalents (par exemple des plans d'action par espèce) pour les espèces de la catégorie 1 et, le cas échéant, de la catégorie 2 dans le tableau 1 du plan d'action. Le plan d'action lui-même prévoit que les actions qu'il énumère soient traitées par ces stratégies / documents équivalents.

Existe-t-il une stratégie nationale et / ou régionale de conservation des rapaces ou un document équivalent pour votre pays ?

Please select only one option

- Oui
- En préparation
- Non

Veuillez indiquer le titre et la portée de la stratégie ou du document équivalent, et résumer l'état actuel de sa mise en œuvre ou de sa préparation (selon le cas) :

Veuillez utiliser les icônes ci-dessous pour fournir une copie du (des) document(s) concerné(s), et/ou fournir le lien d'un site web qui donnera accès au texte pertinent.

>

La stratégie ou le document équivalent aborde-t-elle/il toutes les activités énumérées dans le tableau 2 du plan d'action ?

Please select only one option

- Oui
- Partiellement
- Non

Veuillez indiquer les raisons pour lesquelles toutes les activités du tableau 2 ne sont pas abordées :

>

Veuillez indiquer les raisons pour lesquelles toutes les activités du tableau 2 ne sont pas abordées :

>

Veuillez indiquer le titre et la portée de la stratégie ou du document équivalent, et résumer l'état actuel de sa mise en œuvre ou de sa préparation (selon le cas) :

>

La stratégie ou le document équivalent aborde-t-elle/il toutes les activités énumérées dans le tableau 2 du plan d'action ?

Please select only one option

- Oui
- Partiellement
- Non

Veuillez indiquer les raisons pour lesquelles toutes les activités du tableau 2 ne sont pas abordées :

>

Veuillez indiquer les raisons pour lesquelles toutes les activités du tableau 2 ne sont pas abordées :

>

Veuillez indiquer les raisons pour lesquelles une stratégie nationale et/ou régionale de conservation des rapaces ou un document équivalent n'a pas été élaboré :

> Peu d'espèces d'oiseaux de proie étant présentes en Principauté, la mise en place d'une Stratégie Nationale concernant la biodiversité en général a été favorisée. La conservation des rapaces et de l'avifaune y sont pris en compte, en préconisant notamment l'établissement d'une liste d'espèces protégées.

IV. PROTECTION JURIDIQUE DES ESPÈCES CONTRE LA MISE À MORT ET L'EXPLOITATION NON DURABLE

Toutes les espèces d'oiseaux de proie migrateurs (présentes dans votre pays) figurant à l'annexe I du mémorandum d'entente « Rapaces » bénéficient-elles d'une protection juridique complète contre la mise à mort et le prélèvement délibérés dans la nature ?

Suivez ce lien pour voir les espèces énumérées en annexe 1.

Si vous répondez « oui », veuillez vous assurer que le(s) texte(s) législatif(s) concerné(s) est/sont clairement recensé(s) en donnant des détails sur le titre, la date, etc.

Si vous répondez « seulement partiellement », veuillez préciser si c'est parce que la protection juridique ne s'applique qu'à certains aspects, ou parce que seules certaines espèces sont couvertes (veuillez indiquer les espèces) ou parce que seules certaines zones sont couvertes (ou toute combinaison de ces types de couverture partielle) ; et donnez-en les raisons.

Please select only one option

- Oui
 Partiellement
 Non
 Ne sait pas

Veuillez indiquer le(s) texte(s) législatif(s) concerné(s) et résumer la disposition :

>

Veuillez indiquer pourquoi toutes les espèces ne sont pas (encore) entièrement couvertes :

> Toutes les espèces sont couvertes, mais il n'y a pas de protection juridique spécifique des rapaces. La juridiction actuelle comprend :

- L'Ordonnance du 1er octobre 1880 prohibant la chasse ;
- L'Article 390 du Code Pénal interdisant le prélèvement d'œufs dans la nature ;
- L'Ordonnance Souveraine n° 67 du 23 mai 2005 (JO du 3/06/2005 n° 7706) pour l'application de la Convention sur le commerce de faune et de flore sauvages menacées d'extinction - CITES.

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

[Ordonnance Souveraine n° 67 du 23 mai 2005 portant application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction - CITES.](#)

[Ordonnance du 1er octobre 1880 prohibant la chasse](#)

Veuillez indiquer pourquoi toutes les espèces ne sont pas (encore) entièrement couvertes :

>

Existe-t-il une législation qui interdit l'utilisation d'appâts empoisonnés exposés et d'autres méthodes chimiques toxiques de contrôle des prédateurs ou des nuisibles ?

Les directives de la CMS pour prévenir le risque d'empoisonnement des oiseaux migrateurs fournissent des informations supplémentaires sur les moyens législatifs (et autres) de réduire les dommages causés aux oiseaux migrateurs (y compris les rapaces) par les produits chimiques toxiques.

Please select only one option

- Oui
 Non
 Ne sait pas

Veuillez indiquer le(s) texte(s) législatif(s) concerné(s), et résumer la disposition :

>

Veuillez en indiquer la raison :

> La chasse est interdite à Monaco, il n'y a donc pas de réglementation spécifique aux appâts empoisonnés. Les méthodes chimiques tels que les produits phytosanitaires, ou les méthodes de contrôles des nuisibles ne sont plus utilisés dans les jardins publics de la Principauté, qui ont obtenu le label EVE pour trois des ses jardins en 2012, et l'ont depuis étendu au reste des ces espaces publiques.

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

[Label EVE Ecocert](#)

V. PROGRAMMES DE GESTION ET DE RÉTABLISSEMENT DES POPULATIONS D'ESPÈCES

Des plans d'action par espèce ou multi-espèces ont-ils été publiés pour une quelconque espèce d'oiseau de proie migrateur dans votre pays ?

Please select only one option

- Oui
- En préparation
- Non
- Ne sait pas

Veillez énumérer les espèces concernées et le statut de chaque plan :

Veillez utiliser les icônes ci-dessous pour fournir une copie du (des) document(s) concerné(s), et/ou fournir le lien d'un site web qui donnera accès au texte pertinent.

>

Veillez énumérer les espèces concernées et le statut de chaque plan :

Veillez utiliser les icônes ci-dessous pour fournir une copie du (des) document(s) concerné(s), et/ou fournir le lien d'un site web qui donnera accès au texte pertinent.

>

Veillez en indiquer la raison :

> Nous n'avons pas de plan d'action pour l'avifaune pour le moment, une liste d'espèces protégées a été suggérée dans le cadre de la "Stratégie Nationale Biodiversité horizon 2030", et pourrait être accompagnée d'un plan d'action.

Des projets de réintroduction ou de repeuplement ont-ils été mis en œuvre concernant des oiseaux de proie migrants, conformément aux lignes directrices internationales en vigueur ?

L'un des documents d'orientations internationales les plus pertinents pour cette question est la publication de l'UICN « Lignes directrices de l'UICN sur les réintroductions et les autres transferts aux fins de la sauvegarde ».

Please select only one option

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé et indiquer s'il s'agit ou non d'élevage en captivité :

>

Veillez en indiquer la raison :

> La taille de la Principauté n'est pas à l'échelle de telles actions.

De plus il n'existe pas de cadre réglementaire pour la réintroduction et le repeuplement d'espèce d'oiseaux de proie migrants en Principauté.

Les années précédentes, des projets de financement de telles actions en région PACA et ailleurs ont par contre eu lieu.

Des initiatives d'alimentation complémentaire ont-elles été mises en place et maintenues pour les oiseaux de proie nécrophages ?

Please select only one option

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé :

>

Veillez en indiquer la raison :

> Il n'y a aucune espèce d'oiseau de proie nécrophage répertoriée en Principauté.

VI. CONSERVATION ET GESTION DES HABITATS ET DES SITES

Des mesures ont-elles été mises en œuvre pour améliorer ou restaurer les habitats des espèces d'oiseaux de proie ?

Please select only one option

- Oui
 Non
 Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé :

Veillez indiquer quel type d'habitat, quel lieu, et (de manière générale) quel type de mesures étaient concernés. Des commentaires sur le succès (ou non) seraient également précieux.

> Comme déjà réalisé en 2010, un nettoyage du nid du couple de faucons pèlerins a été entrepris en 2020. Ces nettoyages ont permis de déterminer le régime alimentaire du couple, et d'avoir une idée plus précise des espèces qui fréquente le territoire monégasque.

Une politique d'entretien biologique des Parcs et Jardins est en place depuis plusieurs années : évitement des produits phytosanitaires, des engins d'entretien mécanique, usage systématique de produits naturels, entretien régulier, gestion douce et durable des espaces et des micros-jardins.

En parallèle, une campagne d'installation de nichoirs dans les grands espaces verts est en place : les passereaux communs et les petits rapaces (Faucon crécerelle, Petit-duc scops), entre autres, ont maintenant la possibilité d'utiliser une trentaine de nichoirs en bois.

Enfin, la dernière phase de l'opération de nettoyage des falaises du Rocher démarrée en 2017 a eu lieu en 2019. L'objectif était de les débarrasser de certaines espèces végétales invasives, tout en préservant les espèces patrimoniales et en limitant les risques de chutes de pierres.

Veillez en indiquer la raison :

>

Quels sont les sites de votre pays, figurant dans le tableau 3 du plan d'action, qui sont désignés comme zones protégées, ou qui sont autrement gérés de manière appropriée en tenant compte des exigences de conservation des oiseaux de proie migrateurs ?

Veillez indiquer **dans ce fichier Excel en ligne (lien)** pour chacun des sites pertinents énumérés dans le tableau 3 de l'annexe 3 du mémorandum d'entente si le site est a) entièrement désigné comme zone protégée ou couvert par un instrument garantissant une gestion appropriée, b) partiellement désigné/couvert, ou c) non désigné/couvert.

NOTE: Il est admis que le tableau 3 est actuellement incomplet. Un tableau 3 révisé, suite aux contributions reçues lors de la 2e réunion des signataires, est en cours de finalisation, et suite aux commentaires du groupe consultatif technique, il sera distribué avec le « formulaire de proposition de sites importants à l'échelle internationale à ajouter au tableau 3 du mémorandum d'entente "rapaces" ». Les signataires seront invités à commenter la liste et à proposer de nouveaux sites importants à l'échelle internationale. La liste, y compris les commentaires reçus conformément au règlement intérieur, sera examinée par le groupe consultatif technique et distribuée pour que la 3e réunion des signataires puisse l'étudier.

Entre-temps, si votre pays est couvert par le tableau actuel, veuillez répondre à cette question par rapport aux sites qui y sont répertoriés. Veillez fournir vos réponses dans le fichier Excel sur Google drive en suivant le lien ci-dessus. Le fichier enregistrera automatiquement vos réponses.

Please select only one option

- J'ai ajouté les informations pertinentes pour les sites de mon pays

>

- Mon pays n'a pas de sites répertoriés.

>

VII. ÉVALUATION ET RÉPONSE AUX MENACES ET AUX PRESSIONS

Des évaluations ont-elles été réalisées sur la nature, la probabilité, la gravité ou les conséquences potentielles des menaces auxquelles sont confrontés les oiseaux de proie, et des mesures ont-elles été recensées pour maintenir leur état de conservation favorable ?

« État de conservation favorable » doit être interprété pour cette question conformément à la définition fournie à l'article 1er, paragraphe 1, point c), de la Convention sur les espèces migratrices. (Lien vers le texte ici).

Please select only one option

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Veuillez fournir un bref résumé :

> L'inventaire avifaune réalisé entre 2019-2020 par le CEN PACA et la Direction de l'Environnement a permis d'évaluer les potentielles menaces, soit :

- La pression d'observation
- La délocalisation ; la Principauté est entourée sur les versants alentours de milieux rupestres avec cavités favorables, disposant plus ou moins des mêmes atouts et de conditions de chasse identiques. Compte tenu du fait que les rapaces ont plusieurs aires, il n'est pas impossible que certaines espèces aillent s'installer dans une autre aire, d'où l'importance du site de Fontvieille, espace très sensible quant à la pérennisation de la présence du couple de Faucon pèlerin notamment.
- L'isolement ; les sites alentours de La Turbie, d'Eze-sur-Mer, de Beaulieu-sur-Mer sont occupés par les mêmes espèces, et la pression démographique oblige à une grande vigilance de territorialité.
- Concurrences interspécifiques ; la présence du Faucon crécerelle près du site ne pose pas problème de concurrence alimentaire. Le Faucon pèlerin ne peut être impacté que par le Grand-duc d'Europe *Bubo bubo*, rapace nocturne prédateur naturel de l'espèce, en pleine expansion vers les milieux urbains et périurbains, qui viendrait l'agresser au nid. Les Goélands leucophées *Larus michahellis* harcèlent et précipitent à l'eau les jeunes dès leur envol.

Néanmoins, l'ensemble de ces facteurs confère aux rapaces de la Principauté un statut de conservation bon, s'il est pérennisé, et ce, indépendamment de l'importance de la fréquentation générale dans ce contexte urbain, qui engendre des dérangements ponctuels.

Veuillez en indiquer la raison :

>

Sur la base de l'évaluation mentionnée ci-dessus (ou si vous n'en avez pas, sur la base de vos connaissances et de votre jugement), veuillez indiquer (cocher) **les trois catégories les plus importantes** de menaces affectant les oiseaux de proie dans votre pays :

Cette question vous demande de recenser les pressions importantes qui sont connues avec certitude pour avoir une incidence négative réelle sur les oiseaux de proie migrateurs à l'heure actuelle. Veuillez éviter d'inclure des informations spéculatives sur des pressions qui peuvent être potentiellement préoccupantes mais dont les incidences n'ont pas encore été démontrées.

- Mise à mort et capture directe
- Collisions et électrocution
- Autre cause de mortalité
- Espèces exotiques et/ou envahissantes
- Dérangement et perturbation
- Destruction/dégradation de l'habitat
- Changement climatique
- Niveaux de connaissance, de sensibilisation, de législation, de gestion, etc.
- Autres (veuillez préciser)

>

Ajoutez ici des commentaires sur toute action particulière en réponse à ces menaces :

Vous pouvez trouver utile ici de faire référence à des actions assistées par des outils de réponse et des initiatives existants et pertinents dans le cadre de mécanismes tels que la CMS. On peut citer quelques exemples : le Groupe de travail intergouvernemental sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux d'oiseaux migrateurs en Méditerranée (MIKT), le groupe de travail sur l'énergie de la CMS, et les directives pour prévenir le risque d'empoisonnement des oiseaux migrateurs adoptées.

> - Mise en place de programme de sensibilisation des acteurs concernés afin de minimiser les perturbations sur les sites d'intérêts, surtout pendant les périodes de nidification.

- Réflexions engagées quand à la mise en place d'une future liste d'espèces protégées mais aussi de zones de micro réserves notamment aux endroits de nidification des espèces et ce dans le cadre des actions de la Stratégie Nationale Biodiversité à horizon 2030.

Existe-t-il des exigences pour veiller à ce que les propositions d'activités susceptibles d'avoir des effets significatifs sur les oiseaux de proie ou leurs habitats fassent l'objet d'évaluations d'impact environnemental (EIE) ou d'évaluations environnementales stratégiques (EES) ?

Des indications utiles sur ce sujet (et des références à des sources fournissant des orientations supplémentaires) sont fournies dans la résolution 7.2 (rév.COP12) de la CMS intitulée « évaluation d'impact et espèces migratrices ». Des commentaires sur le niveau général et la qualité des EIE/EES entreprises seraient précieux. Toute utilisation des techniques de « cartographie de la sensibilité » dans ce contexte devrait être mentionnée ici.

Please select only one option

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé des exigences et de leur mise en œuvre, y compris la mesure dans laquelle les résultats de ces évaluations sont utilisés pour éclairer les décisions de consentement pertinentes et les mesures d'atténuation associées :

> A ce jour le seul site de nidification est protégé par le code de la mer, qui exige une étude d'impact environnementale (EIE) pour tout projet sur ce site. Une réflexion est engagée pour réaliser une liste d'espèces protégées et un nouveau texte d'EIE propre aux habitats terrestres.

Veillez en indiquer la raison :

>

VIII. ACTION / INTÉGRATION ENTRE LES SECTEURS

La conservation des oiseaux de proie migrateurs est-elle intégrée dans les politiques de secteurs tels que l'agriculture, la sylviculture, l'énergie, les transports, les déchets, le tourisme et autres ?

Please select only one option

- Oui
- Partiellement
- Non
- Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé :

>

Veillez en indiquer la raison :

> Au vue des caractéristiques très urbanisées de Monaco, peu de secteurs d'activité se retrouvent directement concernés par les oiseaux de proies.

Veillez fournir un bref résumé :

>

Des programmes ont-ils été mis en œuvre au cours de la période de référence au niveau des services gouvernementaux (autres que celui qui a la responsabilité principale du mémorandum d'entente « Rapaces ») pour informer les décideurs des besoins de conservation des oiseaux de proie migrateurs ?

Please select only one option

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé :

> La Stratégie Nationale Biodiversité horizon 2030, finalisée en 2020, s'adresse aux décideurs comme au grand public, et informe tout en donnant des pistes d'actions sur des sujet tels que la protection des espèces patrimoniales, dont les oiseaux de proies migrateurs qui nichent en principauté.

Veillez en indiquer la raison :

>

IX. RECHERCHE, SUIVI ET GESTION DE L'INFORMATION

Veuillez utiliser les icônes sous chaque question pour fournir une copie du (des) document(s) concerné(s), et/ou fournir le lien d'un site web qui donnera accès aux informations pertinentes.

Des évaluations globales ont-elles été réalisées sur l'état et les tendances d'une quelconque population d'oiseaux de proie migrateurs dans votre pays, au cours de la période de référence ?

Please select only one option

- Oui
 Non
 Ne sait pas

Veuillez en fournir un bref résumé, et souligner tout déclin ou augmentation particulièrement significatif qui a été révélé pour les espèces concernées :

> Conclusions de l'inventaire avifaune 2019-2020 :

Plus d'un tiers des espèces d'oiseaux nicheurs de PACA est menacé de disparition (82 espèces menacées sur 235 espèces évaluées). L'évaluation de ces menaces montre une situation régionale inquiétante. La comparaison avec les résultats des Listes rouges mondiale et nationale montre que, au total, si 12% des espèces d'oiseaux sont menacées au niveau mondial, c'est plus du double au niveau national (26% d'espèces menacées en France métropolitaine) et près du triple au niveau régional (35% d'espèces menacées en PACA).

Veuillez indiquer pourquoi aucune évaluation de ce type n'a été effectuée :

>

Des programmes de suivi systématique et coordonné sont-ils mis en œuvre dans votre pays en ce qui concerne les populations nicheuses, la réussite de la reproduction ou les comptages migratoires des oiseaux de proie ?

Please select only one option

- Oui
 Non
 Ne sait pas

Veuillez fournir un bref résumé :

> Un suivi du couple nicheur de faucon pèlerin s'effectue chaque année ainsi qu'un comptage et suivi des petits.

De plus, des études sont réalisées sur l'avifaune de Principauté tous les 5 à 7 ans, qui prennent en compte tous les oiseaux de proies.

Veuillez en indiquer la raison :

>

Des lignes directrices ou des protocoles ont-ils été publiés concernant des programmes de suivi systématique ou coordonné des oiseaux de proie migrateurs ?

Please select only one option

- Oui
 Non
 Ne sait pas

Veuillez indiquer la (les) référence(s) de la (des) source(s) et fournir un bref résumé :

>

Veuillez en indiquer la raison :

> Au vu de la taille du territoire et du nombre d'espèces concerné, les lignes directrices actuelles concernent l'ensemble de la biodiversité et pas seulement les oiseaux de proie migrateurs.

Existe-t-il un processus permettant d'établir un accord multipartite sur les priorités de la recherche sur des questions pertinentes pour la conservation des oiseaux de proie ?

Please select only one option

- Oui
 Non
 Ne sait pas

Veuillez fournir un bref résumé :

>

Veillez en indiquer la raison :

> Il n'existe pas d'institut de recherche sur ces thématiques en Principauté.

Des plateformes appropriées sont-elles en place dans votre pays pour échanger des connaissances, des expériences et des informations sur la conservation des oiseaux de proie ?

Please select only one option

Oui

Non

Ne sait pas

Veillez indiquer la (les) plateforme(s) pertinente(s) et résumer son (leur) champ d'application et sa (leur) fonction :

>

Veillez en indiquer la raison :

> Dans le cadre de la Stratégie Nationale Biodiversité horizon 2030, une plateforme pourrait être proposée.

X. SENSIBILISATION

Des programmes de sensibilisation du public ont-ils été mis en œuvre pendant la période visée de référence pour promouvoir l'importance des oiseaux de proie, leurs migrations et leurs besoins en matière de conservation ?

Please select only one option

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé incluant des commentaires sur l'incidence et le succès (ou non) de ces programmes :

> - Sensibilisation des acteurs locaux quant à l'importance des espaces naturelles et des espèces locales de la Principauté, et pour expliquer pourquoi la falaise de Fontvieille est indisponible de décembre à août, en raison de la nidification des oiseaux de proies et migrateurs.

- Sensibilisation des jeunes lors de journées dédiées à la biodiversité.

Succès des deux programmes qui seront de ce fait réitérés.

Veillez en indiquer la raison :

>

Des programmes éducatifs ou des ressources pédagogiques ont-ils été fournis pendant la période de référence pour informer les jeunes et les étudiants sur les oiseaux de proie migrateurs et leurs besoins en matière de conservation ?

Please select only one option

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé :

> En plus des journées de sensibilisation des jeunes dans les écoles, des journées d'observation sur le terrain ont été organisées avec les écoles de la Principauté.

Un livre sur les programmes de protection de la biodiversité, dont le contenu a fait l'objet d'une exposition en Principauté, a été fourni aux écoles de la Principauté.

Veillez en indiquer la raison :

>

XI. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Des programmes de formation ou autres programmes de soutien ont-ils été mis en œuvre au cours de la période de référence pour renforcer la capacité des organismes responsables de l'application des législations et règlements pertinents ?

Please select only one option

- Oui
 Non
 Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé :

>

Veillez en indiquer la raison :

> Non concerné.

Des formations ou d'autres initiatives ont-elles été mises en œuvre au cours de la période de référence pour soutenir les activités entreprises par les communautés locales ou les groupes de volontaires en ce qui concerne les enquêtes sur les oiseaux de proie, le suivi, le travail de protection des sites ou les activités de sensibilisation connexes ?

Please select only one option

- Oui
 Non
 Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé :

>

Veillez en indiquer la raison :

> Il n'existe pas de formation à proprement parlé, mais une journée d'information et de sensibilisation des passionnés en ornithologie est régulièrement organisée pour expliquer l'importance de limiter la pression d'observation, notamment pendant la nidification, et d'échanger sur leurs observations personnelles.

Au cours de la période de référence, votre pays a-t-il fourni de nouvelles ressources financières ou autres ressources pour des activités de conservation bénéficiant spécifiquement aux oiseaux de proie migrateurs ?

Les « autres ressources » dans ce contexte pourraient inclure, par exemple, des formes de soutien « en nature » telles que le temps du personnel ou l'infrastructure administrative, le prêt d'équipement, la fourniture d'installations de traitement des données ou le transfert de technologie. (N'incluez cependant pas les programmes de formation ou de mentorat et autres initiatives de renforcement des capacités, car ils sont traités séparément dans les deux questions précédentes).

Please select only one option

- Oui
 Non
 Ne sait pas

Veillez indiquer le(s) bénéficiaire(s) concerné(s) et les activités soutenues :

> - Personnel et équipement fournis par la Direction de l'Environnement pour les prospections sur le terrain dans le cadre de suivi des populations.

- La Fondation Prince Albert II de Monaco et ses partenaires ; le Conseil National de Protection de la Nature, la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes, la Fédération des Chasseurs des Alpes-Maritimes et la Ligue pour la Protection des Oiseaux Provence Alpes Côte d'azur ; lancent le 15 septembre 2021, un appel à projets en faveur de l'amélioration des relations entre les activités humaines et la faune sauvage en région Sud - PACA. Cette initiative vise à identifier et soutenir financièrement des acteurs de terrain prêts à porter des projets de cohabitation à leurs échelles.

Veillez en indiquer la raison :

>

Au cours de la période de référence, votre pays a-t-il reçu de nouvelles ressources financières ou autres ressources pour des activités de conservation bénéficiant spécifiquement aux oiseaux de proie migrateurs ?

Voir l'orientation sur l'interprétation des « autres ressources » fournie en lien avec la question précédente.

Please select only one option

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Veillez indiquer la (les) source(s) concernée(s) et les activités soutenues :

>

Veillez en indiquer la raison :

> Aucune ressources n'a été attribué à Monaco cette année, car il n'y a pas eu d'actions nécessitant des financements pour la conservation spécifique des oiseaux de proie migrateurs.

XII. COOPÉRATION INTERNATIONALE

Au cours de la période de référence, votre pays a-t-il participé à des activités de coopération internationale conformément au paragraphe 8 du mémorandum d'entente ?

Please select only one option

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé :

> Dans le cadre de la 21e Conférence des parties (COP) à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; dans le cadre de la Convention Alpine ; dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).

Veillez en indiquer la raison :

>

Au cours de la période de référence, votre pays a-t-il pris des mesures pour soutenir ou encourager un ou plusieurs autres États de l'aire de répartition à signer le mémorandum d'entente « Rapaces » ?

Please select only one option

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Veillez indiquer le(s) État(s) de l'aire de répartition concerné(s), et la nature du soutien ou de l'encouragement apporté :

>

Veillez en indiquer la raison :

> Non concerné.